



Chaque session accueille entre dix et quinze participants.

© Photo CCE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE

Un parcours pour faire éclore son idée d'entreprise

Depuis 2015, presque 1 000 porteurs de projets sont déjà passés par les bancs du parcours de création d'entreprise proposé par la communauté de communes de l'Estuaire (CCE). Alors qu'une nouvelle session va bientôt démarrer, c'est l'occasion d'en rappeler les objectifs.

Il s'agit de faire passer 1 000 à avoir fréquenté le parcours de la création d'entreprise, proposé depuis 2015 par la communauté de communes de l'Estuaire (CCE). Au rythme d'une centaine par an, répartis dans des groupes de dix à quinze personnes, tous ces porteurs de projets bénéficient de cinq demi-journées, sur cinq semaines, au cours desquelles ils reçoivent de précieux conseils de la part de professionnels aguerris. Les thèmes de ces cinq séances ? « Réussir son étude de marché », « Définir sa stratégie commerciale », « Construire son business plan et mobiliser les aides », « Choisir son statut et financer son projet » et enfin, « Devenir chef d'entreprise ».

Alors qu'une nouvelle session démarre mardi 21 mai, c'est l'occasion de rappeler les objectifs de ce dispositif, porté notamment par l'Agora et le service de développement économique de la communauté de communes. « L'économie est une compétence obligatoire des communautés de communes », rappelle

Louis Cavaleiro, vice-président en charge de cette question. Dans ce cadre, la collectivité accompagne des porteurs de projets avec sa pépinière d'entreprises, située dans les locaux de l'Agora, à Saint-Aubin-de-Blaye, mais aussi avec un accompagnement individuel et personnalisé. Le parcours de création d'entreprise est un outil supplémentaire, permettant de jouer sur le collectif. « C'est pourquoi il est ouvert au plus grand nombre, sur un territoire plus large que la CCE, explique Magali Bodei, directrice du service économie et innovation. Pour les porteurs de projet, c'est une opportunité de rencontrer d'autres personnes. » Ces porteurs ne sont pas sélectionnés en amont : « qui serions-nous pour estimer qu'un projet tient la route ou non ? Les projets sont donc parfois amenés à évoluer, à se réorienter voire à ne pas se faire du tout. Mais ce qui compte, c'est de permettre au créateur d'y réfléchir « dans les bonnes conditions ».

« Moins isolés au démarrage » Pour cela, la CCE fait appel à des partenaires qui interviennent à titre gratuit : banquiers, experts-comptables, chambres consulaires, professionnels de l'accompagnement des entrepreneurs... Ils peuvent apporter conseils et réponses à une grande partie des questions qui se posent lorsqu'on part d'une simple idée pour créer une entreprise. « Les participants en ressortent

aussi avec un réseau, ils sont donc moins isolés au démarrage », ajoute Magali Bodei.

Dynamiser le territoire

Qu'y gagne le territoire ? « Cela rentre dans notre projet de territoire, rappelle Louis Cavaleiro. Nous travaillons sur un taux de chômage important, il ne faut pas mollir. La création d'entreprises fait partie des pistes. » Même si le parcours est ouvert plus largement que sur le seul territoire de la CCE, cette dernière trouve un intérêt à ce que des porteurs de projet s'installent sur son territoire. C'est pourquoi le dispositif s'articule avec un éventuel hébergement en pépinière d'entreprises et une aide à l'installation. « C'est aussi un moyen de garantir le bien-vivre sur le territoire, en amenant de l'activité dans les bourgs, du dynamisme dans les villages. Et cela commence par : "j'ai une idée". » Et ces idées sont très diverses : les participants actuellement inscrits au parcours placent sur un service de secrétariat, une entreprise de peinture en bâtiment, une entreprise de désinsectisation spécialisée dans le frelon asiatique, un restaurant, une agence de maîtrise d'œuvre, un atelier de mécanique vélo, des chambres d'hôtes...

Plusieurs entreprises ont déjà vu le jour

Et plusieurs entreprises ont déjà vu le jour après un passage par ce parcours : un restaurant de

burgers à Étauliers, une boutique de vêtements et une papeterie à Saint-Ciers-sur-Gironde, une librairie ambulante, une entreprise de prises de vues par drones... « Il faut oser ! », tel est le message envoyé par Magali Bodei, d'autant que le dispositif est gratuit.

Dans un territoire marqué par la viticulture et une centrale nucléaire, la mission de ce parcours est de « diversifier les emplois », mais aussi, indirectement, d'aider les gros employeurs à recruter : « Ils ne pourraient pas le faire dans un territoire où il ne se passerait rien », résume la présidente de la CCE, Lydia Héraud. La collectivité investit chaque année 400 000 € dans l'ensemble des dispositifs de développement économique. Pour le parcours création d'entreprise, des pistes d'évolution sont envisagées : « Intégrer les données environnementales, la question de l'énergie et celle du traitement des déchets, énumère Lydia Héraud. Si l'on n'en a pas bien conscience, elles peuvent devenir un problème. » L'ouverture à des projets portant sur l'agriculture est aussi une piste de réflexion. « C'est une question traitée à part alors qu'elle peut aussi mener à des créations d'entreprises. » La chambre d'agriculture peut, pour cela, se révéler un partenaire précieux.

Nicolas Campitelli

Renseignements et inscription :
agora@cce-estuaire.fr, 0557 42 75 60